

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux du mois de janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames MICHEL/FIALKOWSKI MICHELINI DUVAL TRAFEH
DANDEVILLE
Messieurs LONGUET ESNAULT CHEVRIER MITTELETTE
EYMARD

Absents excusés :

Mme ZEARO donne pouvoir à M LEHUGEUR

M. BUNEL donne pouvoir à Mme DANDEVILLE

M. TROCHERIE donne pouvoir à M. ESNAULT

Mme ROBVEILLE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent procès-verbal de réunion du 21.11.2024. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du 21.11.2024 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur ESNAULT est élu secrétaire de séance.

N°1-22/01/2025 : Autorisation de paiement de factures d'investissement du budget principal et du budget SPIC Assainissement avant le vote du budget primitif 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'organe délibérant de la commune peut, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement prévues aux budgets primitifs 2024 ajoutées aux décisions modificatives s'élèvent, toutes opérations confondues (non compris les chapitres 204 et 16 ainsi que les restes à réaliser) à un total :

-Budget principal : 1 910 238 €

-Budget SPIC Assainissement : 341 073 €

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées à hauteur maximale de 477 559 € pour le budget principal et de 85 268 € pour le budget SPIC Assainissement, et détaillées comme suit :

Budget principal :

Ouverture de crédits par chapitre pour les dépenses d'investissement		
Imputation budgétaire	Montant BP 2024 + DM (Hors RAR)	Montant ouvert possible avant le vote du BP 2025 (inf. Ou = à 25%)
Chapitre 20	170 644 €	42 661 €
Chapitre 21	1 739 594 €	434 898 €
Total (arrondi)	1 910 238 €	477 559 €

Les dépenses concernées par cette délibération sont les suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
20	203	Frais d'études	42 661 €
21	212	Agencements et aménagements	15 000 €
	2131	Constructions bâtiments publics	228 904 €
	2132	Autres bâtiments	5 994 €
	2151	Réseaux de voirie	175 000 €
	2158	Autres matériels et outillages	5 000 €
	2183	Matériel bureau	5 000 €

Budget SPIC Assainissement :

Ouverture de crédits par chapitre pour les dépenses d'investissement		
Imputation budgétaire	Montant BP 2024 + DM (Hors RAR)	Montant ouvert possible avant le vote du BP 2025 (inf. Ou = à 25%)
Chapitre 20	27 053 €	6 763 €
Chapitre 21	599 €	150 €
Chapitre 23	313 421 €	78 355 €
Total (arrondi)	341 076 €	85 268 €

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
20	203	Frais d'études	6 763 €
21	2156	Matériel spécifique	150 €
23	2315	Instal. Rue Martainville	78 355 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ouverture de crédits à hauteur de 477 559 € pour le budget principal et de 85 268 € pour le budget SPIC Assainissement, en se référant aux tableaux présentés ci-dessus.

N°2-22/01/2025 : Travaux rue Martainville :

Devis de l'entreprise FLORO TP pour pose de deux grilles avaloires sur le réseau pluvial, pour un montant de 8 346,00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer ce devis et le mettre en application.

Monsieur le Maire rend compte d'une décision de virements de crédit entre chapitres prise le 20/12/2024, afin de régler la participation à l'étude Avélo2.

Section investissement :

Compte 212 : « Agencement et aménagement de terrain » : - 3 276,51 €
Compte 2041411 « Subv. Communes GFP » : + 3 276,51 €

N°3-22/01/2025 : Solidarité Mayotte :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'effectuer un don de 1 500 € qui sera versé à la Fondation de France.

N°4-22/01/2025 : Enfouissement de réseaux :

Ces travaux concernent l'enfouissement du réseau électrique entre la rue du Bourg et le château d'Outrelaise.

Le coût de ces travaux demandés au SDEC Énergie est d'environ 56 000 € HT dont environ 20 000 € à charge de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette affaire, et s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2025.

N°5-22/01/2025 : Aire de jeux pour enfants :

Suite à un contrôle de sécurité, certains jeux ont été jugés dangereux d'où la fermeture du site. Dans l'attente d'un remplacement, la société ETEC propose deux devis pour la remise en état et en sécurité pour un montant d'environ 9 000 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis proposés par la société ETC, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer et à faire effectuer ces réparations.

N°6-22/01/2025 : Salle de catéchisme rue de l'église :

Cette salle et le terrain attenant appartiennent à l'évêché qui propose de les céder à la commune. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition et d'acheter cet ensemble (terrain plus local) pour un montant de 70 000 € NET vendeur.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition, il charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires pour l'achat et donne pouvoir pour signer tous documents nécessaires à cet achat. Le conseil municipal s'engage à inscrire cette dépense au budget 2025 ainsi que les frais afférents à cette opération.

N°7-22/01/2025 : Achat terrains :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire des terrains cadastrés ZC 46 et ZC 48 lui a proposé la vente de ces terrains pour une surface globale de 7180 m².

Après en avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition d'achat des parcelles ZC 46 et ZC 48 pour la somme de 40 000 € NET vendeur. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires pour l'achat et donne pouvoir pour signer tous documents nécessaires à cet achat. Le conseil municipal s'engage à inscrire cette dépense au budget 2025 ainsi que les frais afférents à cette opération.

N°8-22/01/2025 : Conseil Municipal Jeunes :

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de créer un CMJ (Conseil Municipal Jeunes). Six jeunes se sont portés volontaires et seront présentés lors des vœux de la municipalité, il s'agit de Kim, Izia, Hanaé, Manon, Louise et Nathan. Un sweat-shirt portant le logo de la commune et celui du CMJ leur sera offert à cette occasion.

POUR INFORMATION :

Monsieur le Maire propose de donner un nom à la salle de sport. Ce nom est discuté et sera dévoilé lors de l'inauguration des travaux d'isolation qui sont désormais terminés. Il propose d'en profiter pour faire connaître les locaux rénovés et pour organiser une cérémonie en faveur des bénévoles les plus anciens de nos associations.

Le conseil municipal retient ce principe.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19 heures 40.